



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2024

Monsieur le Maire atteste la télétransmission au contrôle de légalité de l'ensemble des délibérations le 20 décembre 2024

Document affiché en mairie pour une durée minimale de 2 mois à compter du 20 décembre 2024.

Conformément aux articles R421-1 à R421-5 du Code de la justice administrative, les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6 allée de l'Île Gloriette – BP 24111 – 44041 Nantes cedex 01 – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens (<https://www.telerecours.fr>)

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 13

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation : 12 décembre 2024

Présents : BIENVENU Alain, AIME Anne, LAGACHE Éric, SEILLIER Marie-Claude, ROY Thierry, ARRESTAYS Jacqueline, BAUSMAYER Lionel, CORBIN Pascal, AIME Louise, VERDON Gérard, AUGER Suzanne.

Excusés : CHAUDREL Maurice, JOLLY Nicolas

Pouvoirs : BRISSON Jean-Pierre à LAGACHE Éric
MARTINET Béatrice à ARRESTAYS Jacqueline

Secrétaire de séance : AIME Anne

OBJET 2024-109 – ARRET DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2024

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21 novembre 2024 a été transmis via l'application « Pléiade » le 12 décembre 2024 à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux de la commune de Le Langon.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, arrêtent le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 novembre 2024.

Le Maire,
Alain BIENVENU



Le Secrétaire
Anne AIME



Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 11
 Nombre de suffrages exprimés : 13

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation : 12 décembre 2024

Présents : BIENVENU Alain, AIME Anne, LAGACHE Éric, SEILLIER Marie-Claude, ROY Thierry, ARRESTAYS Jacqueline, BAUSMAYER Lionel, CORBIN Pascal, AIME Louise, VERDON Gérard, AUGER Suzanne.

Excusés : CHAUDREL Maurice, JOLLY Nicolas

Pouvoirs : BRISSON Jean-Pierre à LAGACHE Éric
 MARTINET Béatrice à ARRESTAYS Jacqueline

Secrétaire de séance : AIME Anne

OBJET 2024-110 - REVISION DES LOYERS COMMUNAUX

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal procède à compter du 1^{er} janvier 2025, à la révision des loyers ci-après :

Adresse	Indice de réf.	Loyer en cours 2024	Nouveaux loyers 2025
4 rue Jules Ferry	3ème trimestre	494,08 €	500 €
5bis rue Jules Ferry	2ème trimestre	164,08 €	168 €
1A rue du Prieuré	2ème trimestre	399,26 €	405 €
1B rue du Prieuré	4ème trimestre	410,78 €	415 €
1C rue du Prieuré	1er trimestre	331,18 €	336 €
1D rue du Prieuré	4ème trimestre	410,13 €	415 €
1E rue du Prieuré	4ème trimestre	351,68 €	356 €
11 rue de la Martinière	1er trimestre	534,61 €	540 €
13 rue de la Martinière	2ème trimestre	418,18 €	423 €
15 rue de la Martinière	1er trimestre	386,83 €	391 €

Le Maire,
Alain BIENVENU



Le Secrétaire
Anne AIME

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 12

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation : 12 décembre 2024

Présents : BIENVENU Alain, AIME Anne, LAGACHE Éric, SEILLIER Marie-Claude, ROY Thierry, ARRESTAYS Jacqueline, BAUSMAYER Lionel, CORBIN Pascal, AIME Louise, VERDON Gérard, AUGER Suzanne.

Excusés : CHAUDREL Maurice, JOLLY Nicolas

Pouvoirs : BRISSON Jean-Pierre à LAGACHE Éric
MARTINET Béatrice à ARRESTAYS Jacqueline

Secrétaire de séance : AIME Anne

OBJET 2024-111 – MISE A DISPOSITION DU GARAGE SITUÉ SUR LA PARCELLE CADASTRÉE AM 546

Pour cet ordre du jour, Monsieur Alain BIENVENU – Maire de Le Langon, s'est retiré.

Madame Anne AIME rappelle que par délibération du 22 février 2024, le Conseil Municipal acceptait de renouveler la disposition du garage situé sur la parcelle cadastrée AM 546 du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, au profit de Monsieur Alain BIENVENU.

Monsieur Alain BIENVENU souhaite à nouveau renouveler la mise à disposition dudit garage jusqu'au 31 décembre 2025.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Accepte de renouveler au profit de Monsieur Alain BIENVENU, la mise à disposition du garage situé sur la parcelle AM 546 du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.
- Maintien le loyer mensuel à 45 euros.
- Autorise Madame Anne AIME à signer la convention de mise à disposition dudit garage.

Le Maire,
Alain BIENVENU



Le Secrétaire
Anne AIME



Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 12

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation : 12 décembre 2024

Présents : BIENVENU Alain, AIME Anne, LAGACHE Éric, SEILLIER Marie-Claude, ROY Thierry, ARRESTAYS Jacqueline, BAUSMAYER Lionel, CORBIN Pascal, AIME Louise, VERDON Gérard, AUGER Suzanne.

Excusés : CHAUDREL Maurice, JOLLY Nicolas

Pouvoirs : BRISSON Jean-Pierre à LAGACHE Éric
MARTINET Béatrice à ARRESTAYS Jacqueline

Secrétaire de séance : AIME Anne

OBJET 2024-112 – CENTRE D'INITIATION DU CHIEN LANGONNAIS – MISE A DISPOSITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE AM 554

Pour cet ordre du jour, Monsieur Lionel BAUSMAYER s'est retiré.

Monsieur le Maire rappelle que la commune met à disposition du Centre d'initiation du chien langonnais environ 2 000 m² de la parcelle communale cadastrée AM n° 3 et située rue du Bois Lambert, afin que l'association puisse y dispenser des cours de dressage pour chiens.

Un loyer annuel de 200 € est demandé à l'association en contrepartie de la prise en charge par la commune des consommations en eau et électricité.

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention de mise à disposition actuellement échue.

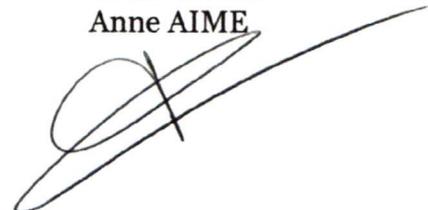
Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Décide de renouveler la mise à disposition du terrain communal situé rue du Bois Lambert au profit de l'association Centre d'initiation du chien langonnais.
- Consent cette mise à disposition pour 5 années à compter 1^{er} janvier 2024
- Fixe le loyer annuel à 200 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de ce terrain communal.

Le Maire,
Alain BIENVENU



Le Secrétaire
Anne AIME



Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 13

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation : 12 décembre 2024

Présents : BIENVENU Alain, AIME Anne, LAGACHE Éric, SEILLIER Marie-Claude, ROY Thierry, ARRESTAYS Jacqueline, BAUSMAYER Lionel, CORBIN Pascal, AIME Louise, VERDON Gérard, AUGER Suzanne.

Excusés : CHAUDREL Maurice, JOLLY Nicolas

Pouvoirs : BRISSON Jean-Pierre à LAGACHE Éric
MARTINET Béatrice à ARRESTAYS Jacqueline

Secrétaire de séance : AIME Anne

OBJET 2024-113 – INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE COMMUNALE

Vu la circulaire NOR/IOC/D/11/21246C du 29 juillet 2011 ayant pour objet « Edifices du culte : propriété, construction, réparation et entretien, règles d'urbanisme, fiscalité », et notamment le paragraphe « 6.4 Le gardiennage des églises communales » ;

Vu le courrier de Monsieur le Préfet de la Vendée du 13 octobre 2023 relatif à la revalorisation des indemnités de gardiennage des églises ;

Considérant que le gardiennage de l'église Saint-Pierre à Le Langon est assuré par la Paroisse Sainte Claire de Fontenay ;

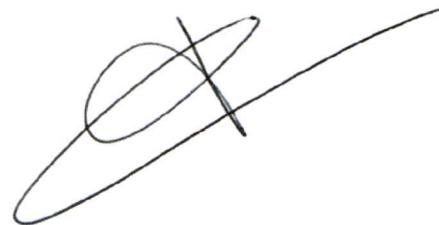
Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide d'allouer à la Paroisse Sainte Claire de Fontenay une indemnité de gardiennage d'un montant de 150 € pour l'année 2024.

Le Maire,
Alain BIENVENU



The signature of Alain BIENVENU is written in black ink over a blue circular official stamp of the Mairie de Le Langon.

Le Secrétaire
Anne AIME



The signature of Anne AIME is written in black ink.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 13

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation : 12 décembre 2024

Présents : BIENVENU Alain, AIME Anne, LAGACHE Éric, SEILLIER Marie-Claude, ROY Thierry, ARRESTAYS Jacqueline, BAUSMAYER Lionel, CORBIN Pascal, AIME Louise, VERDON Gérard, AUGER Suzanne.

Excusés : CHAUDREL Maurice, JOLLY Nicolas

Pouvoirs : BRISSON Jean-Pierre à LAGACHE Éric
MARTINET Béatrice à ARRESTAYS Jacqueline

Secrétaire de séance : AIME Anne

OBJET 2024-114 – ACQUISITION D'UN PHOTOCOPIEUR

Monsieur le Maire informe que le contrat de maintenance du photocopieur de la mairie arrive à échéance le 31 décembre 2024, et qu'il convient de remplacer le matériel.

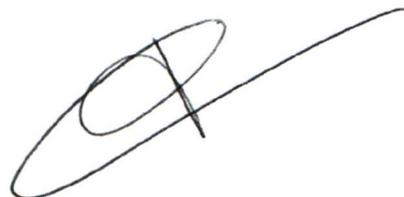
Les sociétés BOUTIN et KOESIO ont été sollicitées proposant chacune 2 formules : l'achat ou le leasing.

Après délibération, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Retient la proposition de l'entreprise KOESIO
 - Acquisition du modèle Toshiba e-studio 4525AC
 - Montant : 4 660 € HT
 - Coût copie couleur : 0.026 € HT
 - Coût copie noir & blanc : 0.0028 € HT
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette acquisition.

Le Maire,
Alain BIENVENU

Le Secrétaire
Anne AIME


The signature of the Mayor, Alain BIENVENU, is written in black ink over a blue circular official stamp of the Municipality of Le Langon, Vendée.
The signature of the Secretary, Anne AIME, is written in black ink.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 13

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation : 12 décembre 2024

Présents : BIENVENU Alain, AIME Anne, LAGACHE Éric, SEILLIER Marie-Claude, ROY Thierry, ARRESTAYS Jacqueline, BAUSMAYER Lionel, CORBIN Pascal, AIME Louise, VERDON Gérard, AUGER Suzanne.

Excusés : CHAUDREL Maurice, JOLLY Nicolas

Pouvoirs : BRISSON Jean-Pierre à LAGACHE Éric
MARTINET Béatrice à ARRESTAYS Jacqueline

Secrétaire de séance : AIME Anne

OBJET 2024-115 – BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°2

Vu le projet d'acquisition d'un photocopieur pour la mairie, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide de procéder aux virements des crédits suivants :

Dépenses d'Investissement

2132-op°12- Travaux de bâtiments	- 1 500 €
Constructions bâtiments privés	
2188-op°10- Acquisition matériel et mobilier	+ 1 500 €
Autres immobilisations corporelles	

Le Maire,
Alain BIENVENU

Le Secrétaire
Anne AIME



Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 13

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation : 12 décembre 2024

Présents : BIENVENU Alain, AIME Anne, LAGACHE Éric, SEILLIER Marie-Claude, ROY Thierry, ARRESTAYS Jacqueline, BAUSMAYER Lionel, CORBIN Pascal, AIME Louise, VERDON Gérard, AUGER Suzanne.

Excusés : CHAUDREL Maurice, JOLLY Nicolas

Pouvoirs : BRISSON Jean-Pierre à LAGACHE Éric
MARTINET Béatrice à ARRESTAYS Jacqueline

Secrétaire de séance : AIME Anne

OBJET 2024-116 – ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE YA 1

Monsieur le Maire informe que le Conseil Départemental souhaite céder une parcelle départementale cadastrée YA 1 d'une contenance de 550 m² au lieu-dit Champ de la Mule sur la commune de Le Langon.

La direction générale des finances publiques a estimé ce terrain à 90,00 €.

Considérant que ce terrain n'apporte aucun intérêt stratégique pour la commune, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas se porter acquéreur.

Le Maire,
Alain BIENVENU

Le Secrétaire
Anne AIME



Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 13

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation : 12 décembre 2024

Présents : BIENVENU Alain, AIME Anne, LAGACHE Éric, SEILLIER Marie-Claude, ROY Thierry, ARRESTAYS Jacqueline, BAUSMAYER Lionel, CORBIN Pascal, AIME Louise, VERDON Gérard, AUGER Suzanne.

Excusés : CHAUDREL Maurice, JOLLY Nicolas

Pouvoirs : BRISSON Jean-Pierre à LAGACHE Éric
MARTINET Béatrice à ARRESTAYS Jacqueline

Secrétaire de séance : AIME Anne

OBJET 2024-117 – CREATION D'UN EMPLOI DE REDACTEUR

Conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur le Maire rappelle la loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie ;

Considérant que la secrétaire générale de mairie de Le Langon actuellement recrutée sur le grade d'adjoint administratif territorial principal 1^{ère} classe, est inscrite sur la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur au titre de la promotion interne dérogatoire à compter du 9 décembre 2024 ;

Monsieur le Maire propose :

- De créer l'emploi de rédacteur à temps complet
- De supprimer l'emploi d'adjoint administratif territorial principal 1^{ère} classe après avoir sollicité l'avis du Comité Social Territorial

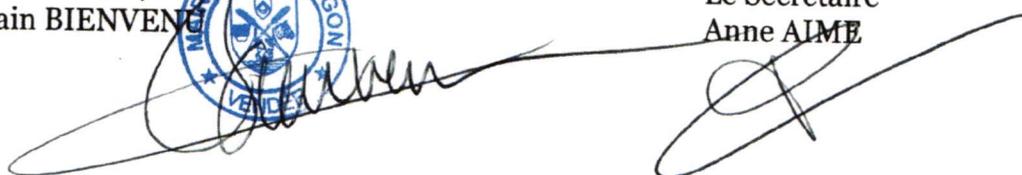
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Créé l'emploi de rédacteur relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux,
- Dit que cet emploi est créé à temps complet
- Adopte en conséquence le nouveau tableau des effectifs

Le Maire,
Alain BIENVENU



Le Secrétaire
Anne AIME



Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 13

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation : 12 décembre 2024

Présents : BIENVENU Alain, AIME Anne, LAGACHE Éric, SEILLIER Marie-Claude, ROY Thierry, ARRESTAYS Jacqueline, BAUSMAYER Lionel, CORBIN Pascal, AIME Louise, VERDON Gérard, AUGER Suzanne.

Excusés : CHAUDREL Maurice, JOLLY Nicolas

Pouvoirs : BRISSON Jean-Pierre à LAGACHE Éric
MARTINET Béatrice à ARRESTAYS Jacqueline

Secrétaire de séance : AIME Anne

.....

OBJET 2024-118 – MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Vu la loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie ;

Vu la délibération n° 287 du 18 mai 2017 relative à la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) sur la commune de Le Langon ;

Vu la délibération n° 2020-090 du 10 décembre 2020 portant modification de la délibération n° 287 du 18 mai 2017 ;

Vu la délibération 2024-117 du 19 décembre 2024 portant création d'un emploi sur le grade de rédacteur ;

Considérant que la délibération n° 287 du 18 mai 2017 ne prévoit pas de RIFSEEP pour le cadre d'emploi de rédacteur territorial ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Dit que les cadres d'emplois concernés par le RIFSEEP sont :
 - ✓ Les adjoints administratifs
 - ✓ Les adjoints techniques
 - ✓ Les adjoints du patrimoine
 - ✓ Les rédacteurs territoriaux

- Fixe les groupes et retient les montants maximums comme suit :

Groupes	Fonctions / Postes de la collectivité	Montants annuels maximums de l'IFSE	Montants annuels maximum de CIA
Adjointes Administratifs / Adjointes Techniques / Adjointes du Patrimoine / Rédacteurs Territoriaux			
G1	Secrétaire général de mairie	7 800 €	500 €
G2	Responsables de services	6 600 €	400 €
G3	Agents polyvalents	5 400 €	300 €

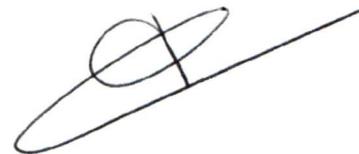
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Maire,
Alain BIENVENU



A handwritten signature in black ink, written over a blue circular official stamp of the Municipality of Le Langon.

Le Secrétaire
Anne AIME



A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized loop followed by a long horizontal stroke.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 13

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation : 12 décembre 2024

Présents : BIENVENU Alain, AIME Anne, LAGACHE Éric, SEILLIER Marie-Claude, ROY Thierry, ARRESTAYS Jacqueline, BAUSMAYER Lionel, CORBIN Pascal, AIME Louise, VERDON Gérard, AUGER Suzanne.

Excusés : CHAUDREL Maurice, JOLLY Nicolas

Pouvoirs : BRISSON Jean-Pierre à LAGACHE Éric
MARTINET Béatrice à ARRESTAYS Jacqueline

Secrétaire de séance : AIME Anne

OBJET 2024-119 – MODALITE D'ATTRIBUTION D'UN CADEAU AUX AGENTS COMMUNAUX

Comme chaque année, Monsieur le Maire propose d'offrir une carte cadeau au personnel communal.

Considérant qu'une valeur peu élevée de cartes cadeaux attribuées à l'occasion de Noël n'est pas assimilable à un complément de rémunération ;

Considérant que l'assemblée délibérante reste libre de déterminer les types d'actions, le montant des dépenses, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- Décide d'attribuer une carte cadeau aux agents titulaires, stagiaires ou contractuels, dès lors qu'ils soient présents dans la collectivité au 25 décembre 2024,
- Dit que ces cartes cadeaux sont attribuées à l'occasion des fêtes de Noël 2024 d'un montant de 50 € par agent,
- Dit que les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget, chapitre 011, article 623.

Le Maire,
Alain BIENVENU

Le Secrétaire
Anne AIME

